



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 15
Votants 17

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 09 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 04 septembre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - Bruno SAUVIAC - ~~Véronique MOUNIER~~ - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Véronique MOUNIER à Laila GAUTHIER

Excusés : Ivann LECOURT - Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

2024.041 – Convention avec l'École Yves MEYNIER pour l'accès à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire expose :

L'équipe enseignante du groupe scolaire Yves Meynier a accès à la bibliothèque municipale. Chaque classe s'y rend selon un planning hebdomadaire. Professeurs et élèves peuvent emprunter des documents.

Il a semblé utile de rédiger une convention entre les deux établissements afin d'acter les engagements de chacun et le mode de fonctionnement de cet accès.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre l'école Yves Meynier et la Commune pour l'accès à la bibliothèque municipale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Approuve la convention entre l'école Yves Meynier et la Commune pour l'accès à la bibliothèque municipale,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

